

## Notions de finances

15 heures

### **A la fin de ce cours, l'apprenant sera capable :**

- ▀ d'expliquer le cycle budgétaire et comptable ;
- ▀ de définir le budget et ses principes ;
- ▀ d'identifier dans le Règlement Général sur la Comptabilité (communale, provinciale, ...) et le Code de la démocratie locale et provinciale (CDLD), les étapes relatives à l'élaboration et l'approbation du budget (prérequis : les bases du CDLD) ;
- ▀ de définir, dans les articles budgétaires, le code fonctionnel et citer les éléments constituant le code économique ;
- ▀ de créer et identifier un article budgétaire en recettes et en dépenses ;
- ▀ de globaliser les articles par fonctions et groupes économiques et reporter les résultats aux tableaux récapitulatifs ;
- ▀ d'identifier les étapes à respecter pour honorer une facture depuis la création du lien contractuel entre un tiers (fournisseurs) et l'Administration ;
- ▀ d'identifier les étapes d'enregistrement d'une créance due à l'Administration jusqu'à sa perception ou non (non-valeur, irrécouvrable) ;
- ▀ de citer les différents livres comptables qu'il est obligatoire de tenir, et à partir du grand livre calculer les soldes disponibles sur un article de recettes et de dépenses.